



Trouble de jouissance

Par rvBoni

Bonjour

Un parc de loisirs veut créer un parking exceptionnel mitoyen de 5 propriétés et voisin d'une trentaine d'autres dans un rayon de 200m, dans une zone pavillonnaire. Partie d'un projet soumis à enquête publique.

Ce parking ne serait utilisé que les jours de grande affluence pendant les week-ends de printemps et d'été.

Il en résulterait des nuisances sonores, visuelles, de pollution du sol et de l'air, des risques d'incivilité et des risques d'incendie.

Les résidents auraient une jouissance très dégradée de leurs jardins et dégradée de leurs habitations.

Quels sont les recours vis-à-vis d'une décision positive de la préfecture ?

Quelle est la possibilité de demander une compensation financière par jour d'utilisation de ce parking ?

Merci